

Bachelier en ergothérapie

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE		
Tél : +32 (0) 71 15 98 00	Fax :	Mail : sante-montignies-ergo@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

SEMINAIRE DE READAPTATION ET TRAVAIL EN EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE			
Ancien Code	PAEG1B97ERG	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	XAER1970		
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	36 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Anais AL HAFFAR (anais.al.haffar@helha.be) Valérie GOUBE (valerie.goube@helha.be)		
Coefficient de pondération	40		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Dans cette UE seront abordés, d'un point de vue théorique et pratique :

- L'évolution du concept du handicap et sa définition, incluant des notions d'inclusion
- Les classifications pluridisciplinaires CIF et MDH-PPH : d'un point de vue théorique, conceptuel et pratique. Cela inclut les scorages descriptifs et quantitatifs ainsi que la mise en exergue de la situation de handicap et/ou restriction de participation sociale d'un patient.
- Les différents modèles de fonctionnement en équipe pluridisciplinaire

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle**
 - 1.1 Participer activement à l'actualisation de ses connaissances et de ses acquis professionnels
 - 1.2 Évaluer sa pratique professionnelle et ses apprentissages
 - 1.3 Développer ses aptitudes d'analyse, de curiosité intellectuelle et de responsabilité
- Compétence 4 **Concevoir des projets techniques ou professionnels complexes**
 - 4.1 Identifier les situations liées à l'Occupation Humaine
- Compétence 5 **Assurer une communication professionnelle**
 - 5.1 Transmettre oralement et/ou par écrit les données pertinentes

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de cette UE séminaire de réadaptation et de travail pluridisciplinaire, l'étudiant sera capable de :

- Connaître l'évolution du concept du handicap (C1.1)
- Connaître le cadre légal qui régit cette évolution (C1.1)
- Connaître et expliquer les différentes classifications internationales pluridisciplinaires telles que la CIF et MDH-PPH.(C1.1)
- Analyser les facteurs intrinsèques et extrinsèques qui sous-tendent la restriction de participation sociale d'un individu (C4.1)
- Utiliser et maîtriser les concepts des classifications MDH-PPH et CIF (C1.1, C1.2, C1.3)
- Identifier les situations de handicap liées à la personne, à l'occupation humaine et/ou l'environnement à travers des médias différents (C4.1)

- Comprendre et interpréter les données d'un patient sur base de la CIF et/ou du MDH-PPH en vue d'initier un raisonnement clinique ergothérapeutique (C4.1)
- Mettre en exergue la situation de handicap et/ou la restriction de participation sociale d'un patient, en mobilisant un vocabulaire professionnalisant adéquat (C5.1).

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAEG1B97ERGA Séminaire de réadaptation et travail en équipe pluridisciplinaire

36 h / 4 C

Contenu

Le programme du Q1

- Le concept du handicap : définition, évolution et perspectives (incluant la notion d'inclusion)
- Le travail en équipe interprofessionnelle, pluridisciplinaire, interdisciplinaire,... et l'impact sur notre pratique professionnelle
- Les classifications pluridisciplinaires CIF et MDH-PPH : intégration des différents concepts et définitions, compréhension et intégration des scorages descriptifs et qualificatifs, intégration de ces scorages en vue d'énoncer la restriction de participation d'un patient et/ou la situation de handicap d'un patient
- Découverte de la MHAVIE et de la MQE en vue d'en extraire des données à intégrer dans les classifications CIF et/ou MDH-PPH et dans l'analyse de cas clinique

Le programme du Q2

- Intégration pratique de l'utilisation des modèles pluridisciplinaires CIF et MDH-PPH ; en incluant le regard ergothérapeutique dans la mise en exergue de la restriction de participation et/ou la situation de handicap d'un patient.
- Intégration et application pratique des concepts abordés au Q1, au travers d'analyse de cas clinique divers.

Démarches d'apprentissage

Q1: Cours théorique en grande classe, incluant des mises en pratique et des exercices d'application

Q2: Rappel des concepts théoriques (2H) + Travaux pratiques en sous-groupe basés sur des analyse des cas cliniques, et des outils d'évaluation

Dispositifs d'aide à la réussite

Les slides du cours.

Disponibilité des enseignantes.

Sources et références

Blanc, A., & Stiker, H.-J. (Éds.). (2003). Le handicap en images : Les représentations de la déficience dans les œuvres d'art. Érès.

Fougeyrollas, P. (2010). La funambule, le fil et la toile. In La funambule, le fil et la toile. Presses de l'Université Laval.

Fougeyrollas P. (Juin 2013), Modèle du Processus de production du handicap in EMC : Kinésithérapie Médecine physique Réadaptation

Fougeyrollas, P. (2021). Classification internationale 'Modèle de développement humain-Processus de production du handicap' (MDH-PPH, 2018). Kinésithérapie, la Revue, 21(235), 15-19.

Organisation mondiale de la santé (Éd.). (2001). Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé. Organisation mondiale de la santé.

Sanchez, P., & Stiker, H.-J. (2014). Justice pour les personnes handicapées : Handicaps, aide familiale et philosophie politique. Presses universitaires de Grenoble.

Stiker Henri-Jacques. (2005). Corps Infirmes Et Societes - 3E Ed : Essais D'anthropologie Historique. Dunod.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

4. Modalités d'évaluation

Principe

Q1: Evaluation écrite (50%)

Q2: Evaluation orale (50%)

--

Si l'étudiant présente une note strictement $< 8/20$ pour l'évaluation écrite (Q1) et/ou l'évaluation orale (Q2), la note en question devient la note globale de l'UE (principe de la note absorbante). La ou les évaluation(s) en échec doi(ven)t dès lors être représentée(s) en seconde session.

--

L'évaluation du Q3 reprend les modalités du Q1 et du Q2.

--

La présence aux TP est obligatoire. Les enseignants se réservent le droit de ne pas donner l'accès à l'évaluation à un étudiant qui serait absent à 20% et plus lors des TP sans motif légitime.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Eve	50	Exo	50	Exe + Exo	100

Eve = Évaluation écrite, Exo = Examen oral, Exe = Examen écrit

Dispositions complémentaires

Il est à noter que la note de l'UE (Unité d'Enseignement) est cotée sur 20 et est arrondie à la $\frac{1}{2}$ unité près.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).